Publié le 1 4 DEC, 2023



ID: 085-200070233-20231130-DEL20231130_01-DE



BUREAU D'AGGLOMERATION REUNION DU 30 NOVEMBRE 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le trente novembre, à quatorze heures et trente minutes,

Le Bureau d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le vingt-quatre novembre deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 24 novembre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 18

Quorum: 10

Étaient présents (10) : Cécile BARREAU - Jean-Michel BREGEON - Francis BRETON - Antoine CHÉREAU - Bernard DABRETEAU - Damien GRASSET - Cécilia GRENET - Eric HERVOUET - Florent LIMOUZIN - Daniel ROUSSEAU

Etaient représentés (3): Lionel BOSSIS a donné pouvoir à Damien Grasset – Cyrille COCQUET a donné pouvoir à Daniel Rousseau – Isabelle RIVIERE a donné pouvoir à Jean-Michel Brégeon

Étaient absents excusés (5): Anne BOISTEAU-PAYEN - Anthony BONNET - Maëlle CHARIÉ - Béatrice CLAVIER - Claude DURAND

Secrétaire de séance : Damien GRASSET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services — Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet — Louis DERVE, Chef de cabinet — Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement — Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources — Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité — Jean de LABARTHE, Directeur Générale Adjointe Pôle Cohésion Sociale — Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité — Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20231130_01

Recours au personnel contractuel

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Daniel Rousseau, Vice-président en charge de la Commission Finances et Moyens généraux au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier informe l'assemblée de la nécessité de recourir à des agents contractuels pour pallier les surcroits temporaires ou saisonniers d'activité, pour le bon fonctionnement des services.

Cette présente liste fera l'objet de tableaux complémentaires d'ajustement, en fonction des nécessités de service et dans le respect des crédits budgétaires prévus à cet effet. Ainsi ce qui suit :

Affectation	Motif du recours	Cadre d'emplois	Fonction	Durée	Nombre d'heures	Indice plafond
		FILIERE ADM	IINISTRATIVE			
Maison de la	Accroissement Saisonnier	Adjoint administratif (Cat. C)	Chargé d'accueil 1 poste à temps non complet	5 mois	600	IM 361
rivière	Art. 332-23-2°	Adjoint administratif (Cat. C)	Chargé d'accueil 1 poste temps complet	2 mois	304	IM 361
Office de Tourisme	Accroissement Saisonnier Art. 332-23-2°	Adjoint administratif (Cat. C)	Chargé d'accueil 1 poste temps complet	2 mois	304	IM 361
Assainissement et déchets	Accroissement Saisonnier Art. 332-23-2°	Adjoint administratif (Cat. C)	Chargé d'accueil 1 poste à temps complet	2 mois	304	IM 361
	Accroissement Saisonnier Art. 332-23-2°	Adjoint administratif (Cat. C)	Chargé d'accueil 2 postes à temps complet	2 mois	304	IM 361
Piscine	Accroissement temporaire Art. 332-23-1°	Adjoint administratif (Cat. C)	Chargé d'accueil week-end 2 postes à temps non complet	12 mois	533	IM 361



Publié le 1 4 DEC. 2023 ID: 085-200070233-20231130-DEL20231130_01-DE

Affectation	Motif du recours	Cadre d'emplois	Fonction	Durée	Nombre d'heures	Indice plafond
			IINISTRATIVE			
Drintomas du	Accroissement	Adjoint	Agent d'accueil et			
Printemps du livre	Saisonnier	administratif	de bar	15 jours	45	IM 361
livie	Art. 332-23-2°	(Cat. C)	temps non complet			
		Adjoint	Agent d'accueil et			
	Accroissement	administratif	de bar	10 mois	145	IM 361
Thalie	temporaire	(Cat. C)	temps non complet			
THOR	Art. 332-23-1°	Adjoint	Agent de			
		administratif	billetterie	10 mois	133	IM 361
		(Cat. C)	temps non complet			
		Adjoint				
	Accroissement	administratif	Instructeur	2 mois	303	IM 361
Urbanisme	Saisonnier	(Cat. C)				\vdash
	Art. 332-23-2°	Adjoint	Conseiller habitat	2	202	184 204
		administratif	et urbanisme	2 mois	303	IM 361
		(Cat. C)	ECHNIQUE			
	A		T T			
Piscine	Accroissement Saisonnier	Adjoint technique	Agent d'entretien 2 postes à temps	2 mois	500	IM 361
risulle	Art. 332-23-2°	(Cat. C)	non complet	2 111013	500	IIVI JUT
	Accroissement	Adjoint	Chargé de			
Patrimoine Bâti		technique	gestion	6 mois	910	IM 361
r au il lioli le Dau	Art. 332-23-2°	(Cat. C)	énergétique	O IIIOIS	310	IIWI 501
FILIERE SPORTIVE						
		Opérateur APS	Surveillant de			
	Accroissement Saisonnier	(Cat. C)	baignade			
		ou	(BNSSA) ou MNS	2 mois	1 300	IM 361
	Art. 332-23-2°	Educ APS	4 postes à temps			
		(Cat. B)	complet			
Piscine		Opérateur APS	Surveillant de			
	Accroissement temporaire Art. 332-23-1°	(Cat. C)	baignade	12 mois	1 067	
		OU OU	(BNSSA) ou MNS			IM 361
		Educ APS	week-end	12 111013		IIVI 301
	7 40. 002 20 1	(Cat. B)	3 postes à temps			
		. ,	non complet			
			NIMATION			
	Accroissement	Adjoint d'animation	Animateur nature	7 mois	1 062	IM 361
	temporaire Art. 332-23-1°	(Cat. C)	1 poste temps complet	7 111015	1 002	IIVI 301
Maison de la		(Aide à			
rivière	Accroissement	Adjoint	l'embarcadère		455	
	Saisonnier	d'animation	1 poste temps	3 mois	455	IM 361
	Art. 332-23-2°	(Cat. C)	complet			
			Animateurs			
	Contrat	Adjoint	petites vacances			
	d'Engagement	d'animation	et séjours d'été	12 mois	306	IM 361
	Educatif	(Cat. C)	12 postes à temps			
Jeunesse		-	non complet	-		
	Accroissement	Adjoint	Animateur samedi			
	temporaire	d'animation	2 postes à temps	12 mois	230	IM 361
	Art. 332-23-1°	(Cat. C)	non complet			
NAME OF THE OWNER, OF THE OWNER, OF THE OWNER, OF THE OWNER, OWNER, OWNER, OWNER, OWNER, OWNER, OWNER, OWNER,	CHES TON	FILIERE CU	ULTURELLE			
	Accreies amost	Adjoint du	Chargé d'accueil			
	Accroissement temporaire	patrimoine	et de médiation	10 mois	1 180	IM 361
	Art. 332-23-1°	(Cat. C)	4 postes Temps	10 111013	. 100	501
Médiathèque		(001.0)	non complet			
	Accroissement	Adjoint du	Chargé d'accueil			
	Saisonnier	patrimoine	et de médiation	2 mois	130	IM 361
	Art. 332-23-2°	(Cat. C)	2 postes Temps non complet			
			non complet			

Reçu en préfecture le 08/12/2023 5 LO Publié le 1 4 DEC. 2023

ID: 085-200070233-20231130-DEL20231130_01-DE

Vu la délibération n°DELTDMC_22_048 du Conseil d'agglomération en date du 28 mars 2022 portant délégations de pouvoir du Conseil d'agglomération vers le Bureau d'agglomération;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président, Le bureau d'agglomération, après en avoir délibéré, A l'unanimité.

- Autorise Monsieur le Président à recourir à des contractuels pour répondre à des accroissements temporaires ou saisonniers d'activité ci-dessus listés.
- Autorise Monsieur le Président à fixer la rémunération de ces contractuels en tenant compte du niveau de qualification et d'expérience, dans la limite de l'indice brut ci-dessus mentionné,
- Autorise Monsieur le Président à signer tout acte relatif à la mise en œuvre de cette décision.
- Autorise Monsieur le Président à imputer les dépenses y afférant sur les crédits budgétaires prévus à cet effet au budget.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé electroniquement per Antoine

Date de signature : 08/12/2023 Qualité : Président de Terres de

Montaigu Communauté d'agglomération

Certifiée exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

Reçu en préfecture le 08/12/2023







BUREAU D'AGGLOMERATION REUNION DU 30 NOVEMBRE 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le trente novembre, à quatorze heures et trente minutes,

Le Bureau d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le vingt-quatre novembre deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 24 novembre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 18

Quorum: 10

Étaient présents (10) : Cécile BARREAU - Jean-Michel BREGEON - Francis BRETON - Antoine CHÉREAU - Bernard DABRETEAU - Damien GRASSET - Cécilia GRENET - Eric HERVOUET - Florent LIMOUZIN - Daniel ROUSSEAU

Etaient représentés (3): Lionel BOSSIS a donné pouvoir à Damien Grasset – Cyrille COCQUET a donné pouvoir à Daniel Rousseau – Isabelle RIVIERE a donné pouvoir à Jean-Michel Brégeon

Étaient absents excusés (5) : Anne BOISTEAU-PAYEN - Anthony BONNET - Maëlle CHARIÉ - Béatrice CLAVIER - Claude DURAND

Secrétaire de séance : Damien GRASSET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services — Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet — Louis DERVE, Chef de cabinet — Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement — Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjointe Pôle Ressources — Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité — Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjointe Pôle Cohésion Sociale — Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité — Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20231130 02

Cession Ouest Frais Distribution – PA Les Marches de Bretagne – Montaigu-Vendée

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Eric Hervouet, Vice-président en charge de la Commission Economie, Formation et Innovation au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier informe l'assemblée que la société dénommée OUEST FRAIS DISTRIBUTION, représentée par Monsieur Philippe Aumand, dont le siège social est situé Parc d'Activités Sud Loire — Boufféré — 85600 Montaigu-Vendée, s'est portée acquéreur d'un terrain situé à Montaigu-Vendée (85600), Commune déléguée de Saint-Hilaire-de-Loulay cadastré 224 section ZH numéro 92 d'une contenance totale de 02ha 12ca 91ca afin d'y implanter un bâtiment pour le développement de son activité.

Le bureau est invité à décider de la vente de cette parcelle à la société dénommée OUEST FRAIS DISTRIBUTION, représentée par Monsieur Philippe Aumand, ou à tout autre personne morale ou physique qui viendrait à s'y substituer, au prix de 25,00 € HT le m².

Vu la délibération n°DELTDMC_22_048 du Conseil d'agglomération en date du 28 mars 2022 portant délégations de pouvoir du Conseil d'agglomération vers le Bureau d'agglomération ;

Vu la délibération n°DEL20230403_09 du Conseil d'agglomération en date du 3 avril 2023 portant tarification du forfait raccordement appliqué aux terrains en vente sur les Zones d'Activités Economiques :

Vu l'avis des domaines n°2023-85146-56982 en date du 2 août 2023 ;

Reçu en préfecture le 08/12/2023

Publié le 1 4 DEC. 2023

ID: 085-200070233-20231130-DEL20231130 02-DE

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président, Le bureau d'agglomération, après en avoir délibéré, A l'unanimité.

- Cède à la société dénommée OUEST FRAIS DISTRIBUTION, représentée par Monsieur Philippe Aumand, dont le siège social est situé Parc d'Activités Sud Loire – Boufféré – 85600 Montaigu-Vendée ou à tout autre personne morale ou physique qui viendrait à s'y substituer, un terrain situé à Montaigu-Vendée (85600), Commune déléguée de Saint-Hilaire-de-Loulay cadastré 224 section ZH numéro 92 d'une contenance totale de 02ha 12ca 91ca,
- Cède cette parcelle au prix de 25,00 € hors taxes le mètre carré :

0	Prix d'achat du terrain nu	
0	Prix de vente HT	25,0000 € le m²
0	Marge HT	21,7150 € le m²
	TVA sur marge	
	Marge TTC	
_	Soit un priv de vente TTC	29 3430 € le m²

- Constitue sur cet immeuble un pacte de préférence au bénéfice de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, pendant un délai de 10 ans à compter de la signature de l'acte authentique de vente,
- Dit que les frais d'acte et tous autres frais (bornage, branchements divers, PRE, etc.) seront supportés par l'acquéreur,
- Autorise Monsieur le Président à intervenir à l'acte authentique et au besoin à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération et notamment un compromis de vente qui comprend un pacte de préférence.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par . Antoine

Chereau

Date de signature : 08/12/2023 Qualité : Président de Terres de

Qualité : Président de Terres Montaigu Communauté d'agglomération

Certifiée exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/bu notification

Reçu en préfecture le 08/12/2023 Publié le 1 4 DEC, 2023

ID: 085-200070233-20231130-DEL20231130_03-DE



BUREAU D'AGGLOMERATION REUNION DU 30 NOVEMBRE 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le trente novembre, à quatorze heures et trente minutes.

Le Bureau d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le vingt-quatre novembre deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 24 novembre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 18

Quorum: 10

Étaient présents (10) : Cécile BARREAU - Jean-Michel BREGEON - Francis BRETON - Antoine CHÉREAU - Bernard DABRETEAU - Damien GRASSET - Cécilia GRENET - Eric HERVOUET - Florent LIMOUZIN - Daniel ROUSSEAU

Etaient représentés (3) : Lionel BOSSIS a donné pouvoir à Damien Grasset – Cyrille COCQUET a donné pouvoir à Daniel Rousseau – Isabelle RIVIERE a donné pouvoir à Jean-Michel Brégeon

Étaient absents excusés (5) : Anne BOISTEAU-PAYEN - Anthony BONNET - Maëlle CHARIÉ - Béatrice CLAVIER - Claude DURAND

Secrétaire de séance : Damien GRASSET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVE, Chef de cabinet – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GALUYRIT, Directeur Général Adjointe Pôle Ressources – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjointe Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20231130 03

Cession à la société SUSEIA – ZA La Croix Biton – Saint-Philbertde-Bouaine

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Eric Hervouet, Vice-président en charge de la Commission Economie, Formation et Innovation au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier informe l'assemblée que la société dénommée SUSEIA dont le siège social est situé à Loireauxence (44370), Château de la Lande – Varades, représentée par Monsieur Emmanuel de Misouard, s'est portée acquéreur, d'un terrain d'une contenance totale d'environ 02ha 63a 77ca à prendre sur les parcelles cadastrées section YS numéros 89p, 130p, 138p, 140p, 141p, 147p, 149p et 150p situées à Saint-Philbert-de-Bouaine (85660), ZA La Croix Biton. Cette acquisition permettrait à la société de construire un bâtiment d'une surface d'environ 6 000 m².

Monsieur le Vice-président informe l'assemblée que la parcelle cadastrée section YS numéro 138 est actuellement louée à la société dénommée TRONICO en vertu d'un bail commercial sous seing privé en date des 14 et 18 mars 2019 conclu pour une durée de neuf années entières et consécutives qui ont commencé à courir le 1^{er} juin 2019 pour se terminer le 31 mai 2028. Ladite cession porte sur une partie de cette parcelle et devra donc faire l'objet d'un avenant au bail commercial pour retirer la surface vendue de la surface désignée dans ledit bail. Il précise également que cette cession porte sur une partie non bâtie et ne remettrait pas en cause l'activité exercée dans les locaux.

Le bureau est invité à décider de la vente d'un terrain d'une contenance totale d'environ 02ha 63a 77ca à prendre sur les parcelles cadastrées section YS numéros 89p, 130p, 138p, 140p, 141p, 147p, 149p et 150p situées à Saint-Philbert-de-Bouaine (85660), ZA La Croix Biton à la société dénommée SUSEIA dont le siège social est situé à Loireauxence (44370), Château de la Lande − Varades, représentée par Monsieur Emmanuel de Misouard, ou à toute autre personne morale ou physique qui viendrait à s'y substituer, moyennant le prix de 17,68 € hors taxes le mètre carré.

Envoyé en préfecture le 08/12/2023

Reçu en préfecture le 08/12/2023

Publié le 1 DEC 7023

ID : 085-200070233-20231130 -DEL 20231130 03-DE

Vu la délibération n°DELTDMC_22_048 du Conseil d'agglomération en date du 28 mars 2022 portant délégations de pouvoir du Conseil d'agglomération vers le Bureau d'agglomération ;

Vu la délibération n°DEL20230403_09 du Conseil d'agglomération en date du 3 avril 2023 portant tarification du forfait raccordement appliqué aux terrains en vente sur les Zones d'Activités Economiques :

Vu l'avis des domaines n°2023-85262-82014 en date du 10 novembre 2023 ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président, Le bureau d'agglomération, après en avoir délibéré, A l'unanimité.

- Cède à la société dénommée SUSEIA dont le siège social est situé à Loireauxence (44370), Château de la Lande – Varades, représentée par Monsieur Emmanuel de Misouard, ou à toute autre personne morale ou physique qui viendrait à s'y substituer, un terrain d'une contenance totale d'environ 02ha 63a 77ca à prendre sur les parcelles cadastrées section YS numéros 89p, 130p, 138p, 140p, 141p, 147p, 149p et 150p situées à Saint-Philbert-de-Bouaine (85660), ZA La Croix Biton,
- Cède cette parcelle au prix de 17,68 € le mètre carré :

0	Prix d'achat du terrain nu	1,5000 € le m²
0	Prix de vente HT	17,6800 € le m²
0	Marge HT	16,1800 € le m²
		3,2300 € le m²
		19,4100 € le m²
		20,9100 € le m²

- Constitue sur cet immeuble un pacte de préférence au bénéfice de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, pendant un délai de 10 ans à compter de la signature de l'acte authentique de vente,
- Constitue toutes servitudes et ce notamment, sans que la liste énoncée à la présente décision, soit limitative : servitude (s) pour permettre aux services techniques d'assurer l'entretien du bassin de la zone d'activités La Croix Biton, servitude (s) pour le passage en tréfonds des divers réseaux desservant la zone d'activités, etc.,
- Dit que les frais d'acte (en ce compris les frais relatifs aux servitudes à constituer) et tous autres frais (bornage, branchements divers, PRE, etc.) seront supportés par l'acquéreur,
- Dit que l'ensemble des frais liés à l'établissement de l'acte modificatif au bail commercial ou en résultant (résiliation partielle amiable ou avenant au bail commercial), seront supportés par Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération,
- S'engage à fournir toutes pièces et/ou documents nécessaires à l'établissement de l'acte modificatif du bail commercial,
- Dit qu'un état des lieux de la parcelle sera réalisé avant le tout début des travaux de terrassement,
- Autorise Monsieur le Président à intervenir à l'acte authentique de vente et au besoin à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération et notamment un compromis de vente qui comprend un pacte de préférence.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé electroniquement per Antoine Chereau

Chereau

Date de signature : 08/12/2023

Qualité : Président de Terres de

Montaigu Communauté d'agglomération

Certifiée exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Ille Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délair de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

Reçu en préfecture le 08/12/2023







BUREAU D'AGGLOMERATION REUNION DU 30 NOVEMBRE 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le trente novembre, à quatorze heures et trente minutes,

Le Bureau d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le vingt-quatre novembre deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 24 novembre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 18

Quorum: 10

Étaient présents (10) : Cécile BARREAU - Jean-Michel BREGEON - Francis BRETON - Antoine CHÉREAU - Bernard DABRETEAU - Damien GRASSET - Cécilia GRENET - Eric HERVOUET - Florent LIMOUZIN - Daniel ROUSSEAU

Etaient représentés (3) : Lionel BOSSIS a donné pouvoir à Damien Grasset – Cyrille COCQUET a donné pouvoir à Daniel Rousseau – Isabelle RIVIERE a donné pouvoir à Jean-Michel Brégeon

Étaient absents excusés (5) : Anne BOISTEAU-PAYEN - Anthony BONNET - Maëlle CHARIÉ - Béatrice CLAVIER - Claude DURAND

Secrétaire de séance : Damien GRASSET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services — Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet — Louis DERVE, Chef de cabinet — Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement — Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjointe Pôle Ressources — Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité — Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjointe Pôle Cohésion Sociale — Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité — Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20231130_04

Travaux d'aménagement de voirie et d'assainissement eaux usées et eaux pluviales (EU/EP) ZA La Croix Biton à Saint-Philbert-de-Bouaine

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Eric Hervouet, Vice-président en charge de la Commission Economie, Formation et Innovation au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier informe l'assemblée que des travaux d'aménagement de voirie et d'assainissement eaux usées (EU) / eaux pluviales (EP) doivent être réalisés au sein de la Zone d'Activités La Croix Biton à Saint-Philbert-de-Bouaine.

Une procédure de mise en concurrence a été lancée en octobre 2023 sous la forme d'une procédure adaptée ouverte de travaux supérieure au seuil à 90.000,00 € HT (mais inférieure au seuil de procédure formalisée), en application des dispositions des articles L2123-1 et R2123-1 1° du Code de la commande publique.

Le dossier de consultation des entreprises a été mis en ligne sur le profil acheteur https://www.marches-securises.fr le 05 octobre 2023. Un avis de marché a été publié sur le site d'annonces légales www.lemoniteur.fr . La date limite de remise des offres était fixée au lundi 06 novembre 2023 à 12h00.

Les prestations ne sont pas réparties en plusieurs lots. Il s'agit d'un marché unique.

L'exécution du marché débutera à compter de la date fixée par ordre de service. L'exécution des travaux débute à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant de commencer les travaux.

Une Commission Commande Publique (CCP) s'est réunie le mardi 28 novembre 2023 à 09h30, dans le but d'étudier l'analyse des offres réalisée par les services et rendre un avis sur le choix de l'entreprise ou du groupement d'entreprises attributaire.

Reçu en préfecture le 08/12/2023

Publié le

Publié le 1 4 DFC 2023 ID : 085-200070233-20231130-DEL20231130_04-DE

Après analyse, la société GIRARDEAU TP (85600 Treize-Septiers) a présenté l'offre « économiquement la plus avantageuse », avec un détail quantitatif estimatif (DQE) d'un montant total de 239 818.25 € HT.

Vu la délibération n°DELTDMC 22 048 du Conseil d'agglomération en date du 28 mars 2022 portant délégations de pouvoir du Conseil d'agglomération vers le Bureau d'agglomération :

Vu le Code de la commande publique ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié sur le site d'annonces légales www.lemoniteur.fr;

Vu le dossier de consultation des entreprises mis en ligne sur la plateforme de dématérialisation www.marches-securises.fr le 05 octobre 2023 ;

Vu le rapport d'analyse des offres détaillé réalisé par les services ;

Vu l'avis de la Commission d'attribution en date du mardi 28 novembre 2023, notamment son procès-verbal :

Vu les crédits inscrits aux budgets :

Vu le dossier administratif présenté :

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,

Le bureau d'agglomération, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Président à attribuer, signer et notifier le marché de travaux à l'entreprise GIRARDEAU TP (85600 Treize-Septiers), dont l'offre d'un montant de 239 818,25 € HT est considérée « économiquement la plus avantageuse » au regard des critères d'attribution,
- Autorise Monsieur le Président à accomplir toute formalité utile et prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Fait à Montaigu-Vendée

ctroniquement par Antoine

Chereau

Date de signature : 08/12/2023 Qualité : Président de Terres de

Montaigu Communauté

Certifiée exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Ne Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

Reçu en préfecture le 08/12/2023

Publié le 1 4 DEC. 2023



ID: 085-200070233-20231130-DEL20231130_05-DE



BUREAU D'AGGLOMERATION REUNION DU 30 NOVEMBRE 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le trente novembre, à quatorze heures et trente minutes,

Le Bureau d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le vingt-quatre novembre deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 24 novembre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 18

Quorum: 10

Étaient présents (10) : Cécile BARREAU - Jean-Michel BREGEON - Francis BRETON - Antoine CHÉREAU - Bernard DABRETEAU - Damien GRASSET - Cécilia GRENET - Eric HERVOUET - Florent LIMOUZIN - Daniel ROUSSEAU

Etaient représentés (3): Lionel BOSSIS a donné pouvoir à Damien Grasset – Cyrille COCQUET a donné pouvoir à Daniel Rousseau – Isabelle RIVIERE a donné pouvoir à Jean-Michel Brégeon

Étaient absents excusés (5) : Anne BOISTEAU-PAYEN - Anthony BONNET - Maëlle CHARIÉ - Béatrice CLAVIER - Claude DURAND

Secrétaire de séance : Damien GRASSET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services — Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet — Louis DERVE, Chef de cabinet — Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement — Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources — Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité — Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjointe Pôle Cohésion Sociale — Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité — Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20231130 05

Cession à CG Paysage - ZA La Trévoise - Montréverd

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Eric Hervouet, Vice-président en charge de la Commission Economie, Formation et Innovation au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier informe l'assemblée que la société dénommée CG PAYSAGE dont le siège social est situé à Montréverd (85260), 13 rue du Stade, représentée par Monsieur Cyrille Garnier, s'est portée acquéreur, d'un terrain d'une contenance totale d'environ 00ha 19a 72ca à prendre dans la parcelle cadastrée section ZE numéro 238p située à Montréverd (85260), 143 Impasse des Quais – Zone Artisanale La Trévoise. Cette acquisition permettrait à la société de construire un bâtiment d'environ 500 m².

Le bureau est invité à décider de la vente d'un terrain d'une contenance totale d'environ 00ha 19a 72ca à prendre dans la parcelle cadastrée section ZE numéro 238p située à Montréverd (85260), 143 Impasse des Quais – Zone Artisanale La Trévoise à la société dénommée CG PAYSAGE dont le siège social est situé à Montréverd (85260), 13 rue du Stade, représentée par Monsieur Cyrille Garnier, ou à toute autre personne morale ou physique qui viendrait à s'y substituer, moyennant le prix de 20,00 € hors taxes le mètre carré.

Vu la délibération n°DELTDMC_22_048 du Conseil d'agglomération en date du 28 mars 2022 portant délégations de pouvoir du Conseil d'agglomération vers le Bureau d'agglomération ;

Vu la délibération n°DEL20230403_09 du Conseil d'agglomération en date du 3 avril 2023 portant tarification du forfait raccordement appliqué aux terrains en vente sur les Zones d'Activités Economiques :

Vu l'avis des domaines n°2023-85197-83993 en date du 21 novembre 2023 ;

Reçu en préfecture le 08/12/2023

Publié le 1 4 DEC. 2023

ID: 085-200070233-20231130-DEL20231130_05-DE

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président, Le bureau d'agglomération, après en avoir délibéré, A l'unanimité.

Cède à la société dénommée CG PAYSAGE dont le siège social est situé à Montréverd (85260), 13 rue du Stade, représentée par Monsieur Cyrille Garnier, ou à toute autre personne morale ou physique qui viendrait à s'y substituer, un terrain d'une contenance totale d'environ 00ha 19a 72ca à prendre dans la parcelle cadastrée section ZE numéro 238p située à Montréverd (85260), 143 Impasse des Quais – Zone Artisanale La Trévoise

Cède cette parcelle au prix de 20,00 € le mètre carré :

0	Prix d'achat du terrain nu	2,0000 € le m²
0	Prix de vente HT	20,0000 € le m²
0	Marge HT	
	TVA sur marge	
	Marge TTC	
	Soit un prix de vente TTC de	

- Constitue sur cet immeuble un pacte de préférence au bénéfice de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, pendant un délai de 10 ans à compter de la signature de l'acte authentique de vente,
- Dit que les frais d'acte et tous autres frais (bornage, branchements divers, PRE, etc.) seront supportés par l'acquéreur,
- Dit qu'un état des lieux de la parcelle sera réalisé avant le tout début des travaux de terrassement,
- Autorise Monsieur le Président à intervenir à l'acte authentique de vente et au besoin à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération et notamment un compromis de vente qui comprend un pacte de préférence.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé electroniquement par . Antoine

Chereau

d'applomération

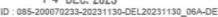
Date de signature : 08/12/2023 Qualité : Président de Terres de Montaigu Communauté

Certifiée exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Ile Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

Reçu en préfecture le 12/12/2023







BUREAU D'AGGLOMERATION REUNION DU 30 NOVEMBRE 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le trente novembre, à quatorze heures et trente minutes,

Le Bureau d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le vingt-quatre novembre deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 24 novembre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 18

Quorum: 10

Étaient présents (10) : Cécile BARREAU - Jean-Michel BREGEON - Francis BRETON - Antoine CHÉREAU - Bernard DABRETEAU - Damien GRASSET - Cécilia GRENET - Eric HERVOUET - Florent LIMOUZIN - Daniel ROUSSEAU

Etaient représentés (3) : Lionel BOSSIS a donné pouvoir à Damien Grasset – Cyrille COCQUET a donné pouvoir à Daniel Rousseau – Isabelle RIVIERE a donné pouvoir à Jean-Michel Brégeon

Étaient absents excusés (5) : Anne BOISTEAU-PAYEN - Anthony BONNET - Maëlle CHARIÉ - Béatrice CLAVIER - Claude DURAND

Secrétaire de séance : Damien GRASSET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services — Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet — Louis DERVE, Chef de cabinet — Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement — Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjointe Pôle Ressources — Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité — Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjointe Pôle Cohésion Sociale — Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité — Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20231130 06

Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour la Maison des Jeunes

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Bernard Dabreteau, Vice-président en charge de la Commission Jeunesse et Sport au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier informe l'assemblée que dans le cadre du déménagement de la Maison des Jeunes de Montaigu, vers un nouveau local situé rue de la Brèche, l'achat de matériel pédagogique est nécessaire pour remeubler ce nouvel espace.

Au titre de sa compétence jeunesse, Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération assume la charge financière du fonctionnement des espaces jeunes et va financer l'achat de matériel pédagogique pour la Maison des Jeunes à hauteur de 11 000 €.

D'autre part, dans le cadre de sa politique jeunesse, la Caisse d'Allocations Familiales accompagne financièrement les projets de locaux permettant d'accueillir des accueils collectifs de mineurs sur le territoire. Ce montant s'élève à 40% du budget, alloué pour 40% en subvention et 60% en prêt à taux 0, soit pour Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération une subvention de 1 760 €.

Vu la délibération n°DELTDMC_22_048 du Conseil d'agglomération en date du 28 mars 2022 portant délégations de pouvoir du Conseil d'agglomération vers le Bureau d'agglomération ;

Vu le dossier de demande de subvention ;

Reçu en préfecture le 12/12/2023 5 LO

Publié le 1 4 DEC. 2023 ID: 085-200070233-20231130-DEL20231130_06A-DE

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président, Le bureau d'agglomération, après en avoir délibéré, A l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Président à solliciter une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales.
- Autorise Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé electroniquement par Antoine Chereau

Date de signature : 12/12/2023 Qualité : Président de Terres de Montaigu Communautá

d'agglomération

Certifiée exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'îlle Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification



Reçu en préfecture le 08/12/2023 5 LO ID: 085-200070233-20231130-DEL20231130_07-DE

BUREAU D'AGGLOMERATION **REUNION DU 30 NOVEMBRE 2023**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le trente novembre, à quatorze heures et trente minute

Le Bureau d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le vingt-quatre novembre deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 24 novembre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 18

Étaient présents (10) : Cécile BARREAU - Jean-Michel BREGEON - Francis BRETON - Antoine CHÉREAU - Bernard DABRETEAU - Damien GRASSET - Céclia GRENET - Eric HERVOUET - Florent LIMOUZIN - Daniel ROUSSEAU

Etaient représentés (3) : Lionel BOSSIS a donné pouvoir à Damien Grasset - Cyrille COCQUET a donné pouvoir à Daniel Rousseau - Isabelle RIVIERE a donné pouvoir à Jean-Michel Brégeon

Étaient absents excusés (5): Anne BOISTEAU-PAYEN - Anthony BONNET - Maèlle CHARIÉ - Béatrice CLAVIER -Claude DURAND

Secrétaire de séance : Damien GRASSET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services - Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet - Louis DERVE, Chef de cabinet - Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement - Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources - Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité - Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale - Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité - Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20231130 07

Schéma de coopération avec la Caisse d'Allocations Familiales

Monsieur le Président informe l'assemblée que suite à l'adoption du Plan Familles et Santé, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) finance la coordination nécessaire à la mise en place des actions votées relevant du périmètre de la Convention Territoriale Globale (CTG). Ce financement fait l'objet de la définition d'un schéma de coopération pour la durée du contrat. Lors de la première CTG, un schéma de coopération avait été défini sur la base de 3,15 équivalent temps plein (ETP) représentant un financement annuel de 83 696.96 €.

Pour la mise en œuvre de ce nouveau plan, un schéma de coopération sur la base de 3,5 ETP a été défini. Ce schéma permet d'obtenir un financement annuel de 84 000 € (24 000 € par ETP) et s'appuie sur 7 directions, porté par 10 chargés de coopération. II est construit de la manière suivante :

- Chargés de coopération pivot : 0,80 ETP
- Chargé de coopération petite-enfance : 0,20 ETP
- Chargé de coopération enfance-jeunesse : 1 ETP
- Chargé de coopération parentalité : 0,20 ETP
- Chargé de coopération accès aux droits, handicap et animation de la vie sociale: 0,90 ETP
- Chargé de coopération mobilité, habitat, insertion : 0,40 ETP

Vu la délibération n°DELTDMC_22_048 du Conseil d'agglomération en date du 28 mars 2022 portant délégations de pouvoir du Conseil d'agglomération vers le Bureau d'agglomération;

Vu la délibération du Conseil d'agglomération n°DEL20231113_07 en date du 13 novembre 2023 approuvant le Plan Familles et Santé;

Vu la convention d'objectifs et de financement « Pilotage du projet de territoire – Chargé de coopération Ctg » à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Vendée, jointe à la présente délibération ;

Reçu en préfecture le 08/12/2023 5 1 6 Publié le 1 4 DEC. 2023

ID: 085-200070233-20231130-DEL20231130 07-DE

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président, Le bureau d'agglomération, après en avoir délibéré, A l'unanimité.

- Approuve le schéma de coopération présenté,
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs et de financement « Pilotage du projet de territoire - Chargé de coopération Ctg » avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Vendée,
- Autorise Monsieur le Président à réaliser toutes les formalités concernant l'évaluation annuelle de ce schéma.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par . Antoine Cheréau

Date de signature : 08/12/2023

Qualité : Président de Terres de Montaigu Communauté d'agglomération

Certifiée exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

Reçu en préfecture le 08/12/2023

Publié le 1 4 DEC. 2023 5 LO





BUREAU D'AGGLOMERATION REUNION DU 30 NOVEMBRE 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le trente novembre, à quatorze heures et trente minutes,

Le Bureau d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le vingt-quatre novembre deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 24 novembre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 18

Quorum: 10

Étaient présents (10) : Cécile BARREAU - Jean-Michel BREGEON - Francis BRETON - Antoine CHÉREAU - Bernard DABRETEAU - Damien GRASSET - Cécilia GRENET - Eric HERVOUET - Florent LIMOUZIN - Daniel ROUSSEAU

Etaient représentés (3) : Lionel BOSSIS a donné pouvoir à Damien Grasset – Cyrille COCQUET a donné pouvoir à Daniel Rousseau – Isabelle RIVIERE a donné pouvoir à Jean-Michel Brégeon

Étaient absents excusés (5) : Anne BOISTEAU-PAYEN - Anthony BONNET - Maëlle CHARIÉ - Béatrice CLAVIER - Claude DURAND

Secrétaire de séance : Damien GRASSET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services — Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet — Louis DERVE, Chef de cabinet — Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement — Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjointe Pôle Ressources — Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité — Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjointe Pôle Cohésion Sociale — Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité — Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20231130 08

Organisation d'un forum bien vieillir à domicile

Monsieur le Président donne la parole à Madame Cécilia Grenet, 13^{ème} Vice-présidente déléguée au Grand âge et aux Etablissements d'accueil des personnes âgées au sein de la Communauté d'agglomération.

Cette dernière informe l'assemblée que le Département de la Vendée a sollicité Terres de Montaigu pour organiser son 1^{er} « Forum pour bien vieillir à domicile », sous un format similaire à ceux réalisés dans les autres EPCI vendéens.

Elle ajoute que ce Forum prévu le mardi 15 octobre 2024 à la Salle Dolia à Montaigu-Vendée, commune déléguée de Saint-Georges-de-Montaigu, correspond à l'action 4.1.3.3 du Plan Familles et Santé, validé par le Conseil d'agglomération du 13 novembre 2023.

Vu la délibération n°DELTDMC_22_048 du Conseil d'agglomération en date du 28 mars 2022 portant délégations de pouvoir du Conseil d'agglomération vers le Bureau d'agglomération ;

Vu la délibération du Conseil d'agglomération n°DEL20231113_07 en date du 13 novembre 2023 approuvant le Plan Familles et Santé ;

Vu l'engagement du Département de la Vendée dans l'organisation de « Forums pour bien vieillir à domicile » dans chaque EPCI du département, dans le cadre de son Schéma Vendée Autonomie ;

Vu l'appel à projets de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie du 24 octobre 2023 au 10 janvier 2024 relatif aux actions de prévention à domicile à destination des personnes de plus de 60 ans ;

Reçu en préfecture le 08/12/2023

Publié le 1 4 DEC. 2023 ID: 085-200070233-20231130-DEL20231130_08-DE

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président, Le bureau d'agglomération, après en avoir délibéré, A l'unanimité,

- Approuve l'organisation du 1er « Forum pour bien vieillir à domicile » sur le territoire Terres de Montaigu, prévu le mardi 15 octobre 2024 à la Salle Dolia à Montaigu-Vendée, commune déléguée de Saint-Georges-de-Montaigu, en collaboration avec le Département de la Vendée.
- Autorise Monsieur le Président à signer le dossier de demande de subvention auprès de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie, et toutes autres pièces s'y rapportant.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé élegtroniquement par Antoine

Chereau

Date de signature : 08/12/2023 Qualité : Président de Terres de

Montaigu Communauté d'agglomération

Certifiée exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

Envoyé en préfecture le 08/12/2023 Reçu en préfecture le 08/12/2023 Publié le 1 4 DEC. 2023

ID: 085-200070233-20231130-DEL20231130 09-DE



BUREAU D'AGGLOMERATION REUNION DU 30 NOVEMBRE 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le trente novembre, à quatorze heures et trente minutes

Le Bureau d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le vingt-quatre novembre deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 24 novembre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 18

Quorum: 10

Étaient présents (10) : Cécile BARREAU - Jean-Michel BREGEON - Francis BRETON - Antoine CHÉREAU - Bernard DABRETEAU - Damien GRASSET - Cécilia GRENET - Eric HERVOUET - Florent LIMOUZIN - Daniel ROUSSEAU

Etalent représentés (3) : Lionel BOSSIS a donné pouvoir à Damien Grasset - Cyrille COCQUET a donné pouvoir à Daniel Rousseau – Isabelle RIVIERE a donné pouvoir à Jean-Michel Brégeon

Étaient absents excusés (5) : Anne BOISTEAU-PAYEN - Anthony BONNET - Maëlle CHARIÉ - Béatrice CLAVIER -Claude DURAND

Secrétaire de séance : Damien GRASSET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services - Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet - Louis DERVE, Chef de cabinet - Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement - Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources - Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20231130 09

Programmation du Seniors agenda de mars 2024 à avril 2025

Monsieur le Président donne la parole à Madame Cécilia Grenet, 13ème Vice-présidente déléquée au Grand âge et aux Etablissements d'accueil des personnes âgées au sein de la Communauté d'agglomération.

Cette dernière informe l'assemblée que dans le cadre de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de 60 ans et plus, Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération souhaite répondre à l'appel à projets de la Conférence des financeurs de la perte d'autonomie couvrant la période du 1er avril 2024 au 31 mars 2025 pour l'organisation de 6 cycles d'ateliers sur les « Gestes qui sauvent ». Un cycle est composé de 2 ateliers, un atelier théorique et un atelier de mise en pratique. Ces cycles sont animés par la Protection civile départementale et l'antenne de Montaigu.

Vu la délibération n°DELTDMC_22_048 du Conseil d'agglomération en date du 28 mars 2022 portant délégations de pouvoir du Conseil d'agglomération vers le Bureau d'agglomération;

Vu l'appel à projets de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie du 24 octobre 2023 au 10 janvier 2024 relatif aux actions de prévention à domicile à destination des personnes de plus de 60 ans ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président, Le bureau d'agglomération, après en avoir délibéré, A l'unanimité.

- Autorise la réponse à l'appel à projets pour solliciter une subvention auprès de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie pour l'action « Gestes qui sauvent »,
- Autorise Monsieur le Président à signer le dossier de demande de subvention auprès de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie.

Certifiée exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administration de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/bu notification

Fait à Montaigu-Vendée

Signé electroniquement par Antoine

Date de signature : 08/12/2023 Qualité : Président de Terres de Montaigu Communauté d'agglomération

Reçu en préfecture le 08/12/2023





ID: 085-200070233-20231130-DEL20231130_10-DE



BUREAU D'AGGLOMERATION REUNION DU 30 NOVEMBRE 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le trente novembre, à quatorze heures et trente minutes,

Le Bureau d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le vingt-quatre novembre deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 24 novembre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 18

Quorum: 10

Étaient présents (10) : Cécile BARREAU - Jean-Michel BREGEON - Francis BRETON - Antoine CHÉREAU - Bernard DABRETEAU - Damien GRASSET - Cécilia GRENET - Eric HERVOUET - Florent LIMOUZIN - Daniel ROUSSEAU

Etaient représentés (3) : Lionel BOSSIS a donné pouvoir à Damien Grasset – Cyrille COCQUET a donné pouvoir à Daniel Rousseau – Isabelle RIVIERE a donné pouvoir à Jean-Michel Brégeon

Étaient absents excusés (5) : Anne BOISTEAU-PAYEN - Anthony BONNET - Maëlle CHARIÉ - Béatrice CLAVIER - Claude DURAND

Secrétaire de séance : Damien GRASSET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services — Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet — Louis DERVE, Chef de cabinet — Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement — Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjointe Pôle Ressources — Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité — Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjointe Pôle Cohésion Sociale — Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité — Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20231130 10

Attribution des aides à l'amélioration de l'habitat

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Damien Grasset, Vice-président en charge de la Commission Habitat, Urbanisme et Déchets au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier rappelle à l'assemblée que, par délibération du Conseil Communautaire en date du 16 novembre 2020, Terres de Montaigu a validé le lancement d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et d'une Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique (PTRE), l'adhésion au programme ECO PASS et le lancement du programme d'aide à la rénovation des façades ; par délibération du Conseil Communautaire en date du 21 décembre 2020 a validé les règlements pour l'OPAH et la PTRE.

Il rappelle également que, par délibération du Conseil d'agglomération en date du 12 décembre 2022, Terres de Montaigu a approuvé le nouveau programme d'actions et les règlements des aides dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et de la Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE).

A ce jour, 1142 personnes ont été reçues dans le cadre des permanences et 14 dossiers complets de demande d'aides à l'amélioration de l'habitat ont été déposés depuis le 26 octobre 2023.

Le Bureau d'agglomération est invité à approuver la liste des demandes d'aides suivantes :

	Aide à la rénovation énergétique dans le cadre de la PTREH						
Dossier	NOM Prénom du bénéficiaire	Commune	Travaux	Montant Facture HT	Montant subvention		
PT818	NERRIERE Dominique	Montaigu-Vendée (Montaigu)	Isolation des murs intérieurs et remplacement des menuiseries	13 525,74 €	2 000,00 €		

Reçu en préfecture le 08/12/2023

Publié le 1 4 DEC. 2023

ID: 085-200070233-20231130-DEL20231130 10-DE

PT819	BONNIN Léonie	Montaigu-Vendée (Saint-Hilaire-de-Loulay)	VMC, PAC	21 804,27 €	2 000,00 €
PT820	CARDON Florian	Montréverd (Saint-André-Treize-Voies)	Isolation des combles et murs intérieurs, poêle à granulés	26 365,68 €	3 000,00 €
PT821	POIRON Thierry	La Bruffière	Isolation des murs intérieurs, du plancher et des rampants, menuiseries, VMC, PAC	76 102,95€	3 000,00 €
PT822	LE COROLLER Xavier	Montaigu-Vendée (Montaigu)	VMC, chauffe-eau électrique, poêle à granulés	12 010,72€	2 000,00 €
PT823	BOISSIERE Justine	Montaigu-Vendée (Montaigu)	Isolation des murs extérieurs et plafonds rampants, menuiseries, VMC, PAC	56 804,40 €	4 500,00 €

6 aides pour un montant à payer de 16 500,00 €

Aide Eco PASS						
Dossier	NOM Prénom du bénéficiaire	Commune	Montant Facture HT	Montant subvention		
EC025	THIBAUD Alban	Cugand	30 000,00 €	1 500,00 €		
EC026	MONTEIRO Diego	Montaigu-Vendée (Saint-Georges-de-Montaigu)	85 000,00 €	1 500,00 €		
EC027	GABORIAU Adrien	Montaigu-Vendée (Montaigu)	55 000,00€	1 500,00 €		
EC028	MARTIN Alexis	Montaigu-Vendée (Saint-Georges-de-Montaigu)	20 000,00 €	1 500,00 €		
EC029	PORRINEAU Nathan	La Boissière-de-Montaigu	80 000,00 €	1 500,00 €		

5 aides pour un montant à payer de 7 500,00 €

	Aide à la rénovation d'un logement indigne dans le cadre de l'OPAH						
Dossier	NOM Prénom du bénéficiaire	Commune	Montant Facture HT	Montant subvention			
OP1003	LUSTEAU Isabelle	La Boissière-de-Montaigu	59 561,00 €	2 000,00 €			

1 aide pour un montant à payer de 2 000,00 €

Aide	Aide à la rénovation d'un logement locatif très dégradé dans le cadre de l'OPAH							
Dossier	NOM Prénom du bénéficiaire	Commune	Montant Facture HT	Montant subvention	Aide supplémentaire : production logement - 60m²			
OPB042	DURAND Mickael	La Bernardière	38 316,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €			

1 aide pour un montant à payer de 6 000,00 €

Monsieur Damien Grasset expose que le Bureau d'agglomération du 1er décembre 2022 a attribué une subvention de 2 500,00 € à Madame LEVEAU Danièle (dossier n°PT746) pour des travaux d'isolation des murs par l'extérieur, d'installation d'une pompe à chaleur et d'une VMC permettant d'atteindre un gain énergétique de 57% et le changement d'étiquette énergétique du logement (G > C). Après réception des factures acquittées, il a été constaté que Madame LEVEAU n'a pas fait réaliser l'ensemble des travaux d'isolation des murs par l'extérieur ni d'installation de VMC. Le gain énergétique réalisé par les travaux est donc de 37% avec atteinte de l'étiquette énergétique D.

Il est donc proposé au Bureau de revoir le montant de la subvention à la baisse, en attribuant l'aide de 1 500,00 €.

Aide à la rénovation énergétique dans le cadre de la PTREH							
Dossier	NOM Prénom du bénéficiaire	Commune	Travaux	Montant Facture HT	Montant subvention		
PT746	LEVEAU Danièle	Saint-Philbert-de-Bouaine	PAC	14 516,05 €	1 500,00 €		

Recu en préfecture le 08/12/2023

Publié le 1 4 DEC. 2023

ID: 085-200070233-20231130-DEL20231130_10-DE

Vu la délibération n°DELTDMC_20_185 du Conseil Communautaire en date du 16 novembre 2020 validant le lancement d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et d'une Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique de l'Habitat (PTREH);

Vu la délibération n°DELTDMC_20_186 du Conseil Communautaire en date du 16 novembre 2020 adhérant au dispositif Eco-PASS :

Vu la délibération n°DELTDMC_20_187 du Conseil Communautaire en date du 16 novembre 2020 décidant la mise en place de l'aide à la rénovation des facades :

Vu la délibération n°DELTDMC_20_252 du Conseil Communautaire en date du 21 décembre 2020 décidant la mise en place d'un règlement pour l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) ;

Vu la délibération n°DELTDMC_20_253 du Conseil Communautaire en date du 21 décembre 2020 décidant la mise en place d'un règlement pour la Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique de l'Habitat (PTREH) ;

Vu la délibération n°DELTDMC_22_048 du Conseil d'agglomération en date du 28 mars 2022 portant délégations de pouvoir du Conseil d'agglomération vers le Bureau d'agglomération ;

Vu la délibération n°DELTDMC_22_225 du Conseil d'agglomération en date du 12 décembre 2022 validant le nouveau programme d'actions et les règlements des aides dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et de la Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique (PTRE) :

Vu la délibération n°DELTDMC_22_157 du Bureau d'agglomération en date du 8 septembre 2022 attribuant les aides à l'amélioration de l'habitat ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président, Le bureau d'agglomération, après en avoir délibéré, A l'unanimité,

- Accepte de mettre en paiement les aides telles qu'elles viennent d'être présentées ci-dessus,
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Président pour réaliser cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée

ment par Aintoin

Signé élect

Date de signature : 08/12/2023 Qualité : Président de Terres de

Montaigu Communauté d'agglomération

Certifiée exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et l'un polification

Reçu en préfecture le 08/12/2023







BUREAU D'AGGLOMERATION REUNION DU 30 NOVEMBRE 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le trente novembre, à quatorze heures et trente minutes.

Le Bureau d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le vingt-quatre novembre deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 24 novembre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 18

Quorum: 10

Étaient présents (10) : Cécile BARREAU - Jean-Michel BREGEON - Francis BRETON - Antoine CHÉREAU - Bernard DABRETEAU - Damien GRASSET - Cécilia GRENET - Eric HERVOUET - Florent LIMOUZIN - Daniel ROUSSEAU

Etalent représentés (3) : Lionel BOSSIS a donné pouvoir à Damien Grasset – Cyrille COCQUET a donné pouvoir à Daniel Rousseau – Isabelle RIVIERE a donné pouvoir à Jean-Michel Bréceon

Étaient absents excusés (5): Anne BOISTEAU-PAYEN - Anthony BONNET - Maëlle CHARIÉ - Béatrice CLAVIER - Claude DURAND

Secrétaire de séance : Damien GRASSET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVE, Chef de cabinet – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjointe Pôle Ressources – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjointe Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20231130 11

Demande de subvention Fonds Vert dans le cadre du Tri à la source des biodéchets

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Damien Grasset, Vice-président en charge de la Commission Habitat, Urbanisme et Déchets au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier informe l'assemblée que, la réglementation française et européenne fixe un objectif de généralisation du tri à la source des biodéchets au 1^{er} janvier 2024. Pour y répondre, la gestion de proximité des biodéchets via le compostage est une solution.

Une étude de faisabilité a été réalisée par un bureau d'études courant de l'année 2023 pour le territoire de Terres de Montaigu. Le scénario retenu prévoit le déploiement du compostage individuel et collectif en fonction des typologies d'habitat.

Le Fonds vert prévoit des soutiens jusqu'à 55% pour les équipements de gestion de proximité pour le compostage collectif ainsi que jusqu'à 70% des actions de communication, sensibilisation, formation ou soutien d'un ou plusieurs chargés de mission.

Vu la délibération n°DELTDMC_22_048 du Conseil d'agglomération en date du 28 mars 2022 portant délégations de pouvoir du Conseil d'agglomération vers le Bureau d'agglomération ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président, Le bureau d'agglomération, après en avoir délibéré, A l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Président à solliciter auprès de l'Etat une subvention au titre du Fonds Vert pour le soutien au tri à la source des biodéchets.
- Autorise Monsieur le Président à signer tous documents en lien avec les demandes de financement afférant à la thématique biodéchets.

Certifiée exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Ille Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/bu notification Fait à Montaigu-Vendée

ordement par Antoine

Signé élegta Chefeau

Date de signature : 08/12/2023 Qualité : Président de Terres de Montaigu Communauté TERRES DE MONTAIGU

Communauté d'agglomération

Envoyé en préfecture le 08/12/2023

Reçu en préfecture le 08/12/2023

Publié le 1 4 DEC. 2023

ID : 085-200070233-20231130-DEL20231130_12-DE

BUREAU D'AGGLOMERATION REUNION DU 30 NOVEMBRE 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le trente novembre, à quatorze heures et trente minutes.

Le Bureau d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le vingt-quatre novembre deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 24 novembre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 18

Quorum: 10

Étaient présents (10) : Cécile BARREAU - Jean-Michel BREGEON - Francis BRETON - Antoine CHÉREAU - Bernard DABRETEAU - Damien GRASSET - Cécilia GRENET - Eric HERVOUET - Florent LIMOUZIN - Daniel ROUSSEAU

Etaient représentés (3) : Lionel BOSSIS a donné pouvoir à Damien Grasset – Cyrille COCQUET a donné pouvoir à Daniel Rousseau – Isabelle RIVIERE a donné pouvoir à Jean-Michel Brégeon

Étaient absents excusés (5): Anne BOISTEAU-PAYEN - Anthony BONNET - Maëlle CHARIÉ - Béatrice CLAVIER - Claude DURAND

Secrétaire de séance : Damien GRASSET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services — Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet — Louis DERVE, Chef de cabinet — Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement — Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources — Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité — Jean de LABARTHE, Directeur Générale Adjointe Pôle Cohésion Sociale — Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité — Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20231130_12

Travaux d'assainissement eaux usées et eaux pluviales (EU/EP) et d'aménagement de voirie rue de Beau Soleil et rue Jeanne d'Arc à Montaigu (Montaigu-Vendée)

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Florent Limouzin, Vice-président en charge de la Commission Environnement, Mobilité et Cycle de l'eau au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier informe l'assemblée que des travaux d'assainissement eaux usées et eaux pluviales (EU/EP) et d'aménagement de voirie doivent être réalisés rue de Beau Soleil et rue Jeanne d'Arc à Montaigu-Vendée, commune déléguée de Montaigu.

Une procédure de mise en concurrence a été lancée en octobre 2023 sous la forme d'une procédure adaptée ouverte de travaux supérieure au seuil à 90.000,00 € HT (mais inférieure au seuil de procédure formalisée), en application des dispositions des articles L2123-1 et R2123-1 1° du Code de la commande publique.

Le dossier de consultation des entreprises a été mis en ligne sur le profil acheteur https://www.marches-securises.fr le 18 octobre 2023. Un avis de marché a été publié le 24 octobre 2023 sur le site d'annonces légales www.lemoniteur.fr. La date limite de remise des offres était fixée au jeudi 16 novembre 2023 à 12h00.

Les prestations ne sont pas réparties en plusieurs lots. Il s'agit d'un marché unique.

Le marché est passé sous la forme d'un marché à tranches en application des articles R2113-4 à R2113-6 du Code de la commande publique :

- Tranche ferme ;
- Tranche optionnelle « Travaux de voirie rue Jeanne d'Arc ».

L'exécution du marché débutera à compter de la date fixée par ordre de service. L'exécution des travaux débute à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant de commencer les travaux.

Reçu en préfecture le 08/12/2023

Publié le 1 4 DEC. 2023

ID: 085-200070233-20231130-DEL20231130_12-DE

Une Commission Commande Publique (CCP) s'est réunie le mardi 28 novembre 2023 à 10h15, dans le but d'étudier l'analyse des offres réalisée par les services et rendre un avis sur le choix de l'entreprise ou du groupement d'entreprises attributaire.

Après analyse, la société LOIRE VENDEE INFRASTRUCTURES – LVI (Saint-Hilairede-Loulay / 85600 Montaigu-Vendée) a présenté l'offre « économiquement la plus avantageuse », avec un détail quantitatif estimatif (DQE) d'un montant total de 419 552,20 € HT.

La proposition financière de l'entreprise se décompose comme suit :

- Tranche ferme : 372 438.00 € HT :
- Tranche optionnelle « Travaux de voirie rue Jeanne d'Arc »: 47 114,20 € HT.

Vu la délibération n°DELTDMC_22_048 du Conseil d'agglomération en date du 28 mars 2022 portant délégations de pouvoir du Conseil d'agglomération vers le Bureau d'agglomération ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié sur le site d'annonces légales www.lemoniteur.fr;

Vu le dossier de consultation des entreprises mis en ligne sur la plateforme de dématérialisation <u>www.marches-securises.fr</u> le 18 octobre 2023 ;

Vu le rapport d'analyse des offres détaillé réalisé par les services ;

Vu la réunion de la Commission Commande Publique (CCP) en date du mardi 28 novembre 2023, notamment son procès-verbal :

Vu les crédits inscrits aux budgets ;

Vu le dossier administratif présenté ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président, Le bureau d'agglomération, après en avoir délibéré, A l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Président à attribuer, signer et notifier le marché de travaux à la société LOIRE VENDEE INFRASTRUCTURES – LVI, dont l'offre d'un montant total de 419 552,20 € HT a été considérée « économiquement la plus avantageuse » au regard des critères d'attribution,
- Autorise Monsieur le Président à accomplir toute formalité utile et prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement per Antoine Chereau

Date de signature : 08/12/2023 Qualité : Président de Terres de Montaigu Communauté d'agglomération

Certifiée exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS 24111 – 44041 MANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et bu notification

Reçu en préfecture le 08/12/2023







BUREAU D'AGGLOMERATION REUNION DU 30 NOVEMBRE 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le trente novembre, à quatorze heures et trente minutes,

Le Bureau d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le vingt-quatre novembre deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 24 novembre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 18

Quorum: 10

Étaient présents (10) : Cécile BARREAU - Jean-Michel BREGEON - Francis BRETON - Antoine CHÉREAU - Bernard DABRETEAU - Damien GRASSET - Cécilia GRENET - Eric HERVOUET - Florent LIMOUZIN - Daniel ROUSSEAU

Etaient représentés (3) : Lionel BOSSIS a donné pouvoir à Damien Grasset – Cyrille COCQUET a donné pouvoir à Daniel Rousseau – Isabelle RIVIERE a donné pouvoir à Jean-Michel Brégeon

Étaient absents excusés (5) : Anne BOISTEAU-PAYEN - Anthony BONNET - Maëlle CHARIÉ - Béatrice CLAVIER - Claude DURAND

Secrétaire de séance : Damien GRASSET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services — Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet — Louis DERVE, Chef de cabinet — Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement — Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources — Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité — Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale — Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité — Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20231130_13

Demande de subvention pour le projet de station d'épuration à Montréverd

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Florent Limouzin, Vice-président en charge de la Commission Environnement, Mobilité et Cycle de l'eau au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier rappelle à l'assemblée que le cabinet CEMEAU réalise la maîtrise d'œuvre du projet de station d'épuration sur la commune de Montréverd, commune déléguée de Saint-André-Treize-Voies. Le projet au stade des études d'avant-projet, a été présenté en réunion de travail auprès du service de l'eau du Département de la Vendée et auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Le dossier de consultation des entreprises sera rédigé en décembre 2023 et la procédure de mise en concurrence des entreprises sera organisée en janvier 2024.

Considérant que les travaux d'assainissement de ce projet vont permettre une amélioration de la qualité des eaux épurées au milieu naturel, il est proposé de demander un subventionnement auprès des services du Département de la Vendée et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président, Le bureau d'agglomération, après en avoir délibéré, A l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Président à solliciter une aide financière auprès des services de l'Agence de l'eau et du Département de la Vendée,
- Autorise Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Certifiée exécutoire par le Président compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et bu notification Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine Chefeau Date de signature : 08/12/2023 Qualité : Président de Terres de Montaigu Communauté

35 avenue Villebois Mareuil | BP 40306 | 85603 MONTAIGU-VENDÉE | Tél. 02 51 46 45 45